



### 1. DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET :

Pécrot est un village relativement étendu le long du chemin de fer. La place principale du village est située entre le chemin de fer et la rue Constant Wauters. Sa localisation (proximité de l'église) et la fonction de la place (place du jeu de balle pelote) en fait un lieu clef de la vie sociale du village. Sa proximité avec la route et sa sécurité moindre justifient un travail sur celle-ci.

Le diagnostic du programme communal de développement rural, les réunions de consultations du public et le travail en GT ont permis de mettre en évidence les constats repris dans le tableau ci-dessous. Des pistes d'aménagements sont proposées en vis-à-vis de ces observations :

Observations	Pistes
Proximité de l'école non sécurisée	- aménager des plateaux de part et d'autre de la rue
Limites floues de la place	- ouest : recréer une limite franche entre place et voie ferrée (palissades, dénivelé...) - est : voir la possibilité de repousser le talus et de créer une vraie place à petite échelle qui mettrait en valeur l'église
Proximité de la voie ferrée non sécurisée et non conviviale	- sécuriser les limites - masquer la vue (arbres, palissades...)
Espace fermé entre la voie ferrée et des murs	- dégager des vues - ouvrir l'espace sur les autres terrains communaux
Dénivelé très important entre la voirie et l'église (10m environ)	- créer des gradins et/ou terrasses - aménager des chemins accessibles aux personnes à mobilité réduite
Terrain de jeu sur la route	- sécuriser les abords avec des ralentisseurs
Eglise peu visible	- abattre les conifères, élaguer les arbres
Murs de soutènement trop présents	- supprimer des murs - traiter le dénivelé en talus et gradins
Bitume en mauvais état	- refaire la route
Zone de tri sélectif (bulles à verres) sur la place	- aménager un petit espace pour le tri
Absence de mobilier urbain	- bancs, éclairage nocturne, poubelles...
Cure et Local paroissial	- pourraient être utilisés en maison de village

On peut noter que les terrains adjacents à la place appartiennent majoritairement à la commune (voir point 4 de la présente fiche). On précisera de plus que le mur du presbytère ainsi que les bâtisses sur les terrains au sud sont répertoriés à l'Inventaire du Patrimoine Monumental de Wallonie. On notera aussi quatre arbres remarquables, des Tilleuls (voir annexe 2).

Les éléments suivants sont à prendre en compte lors de la réalisation de l'avant projet :

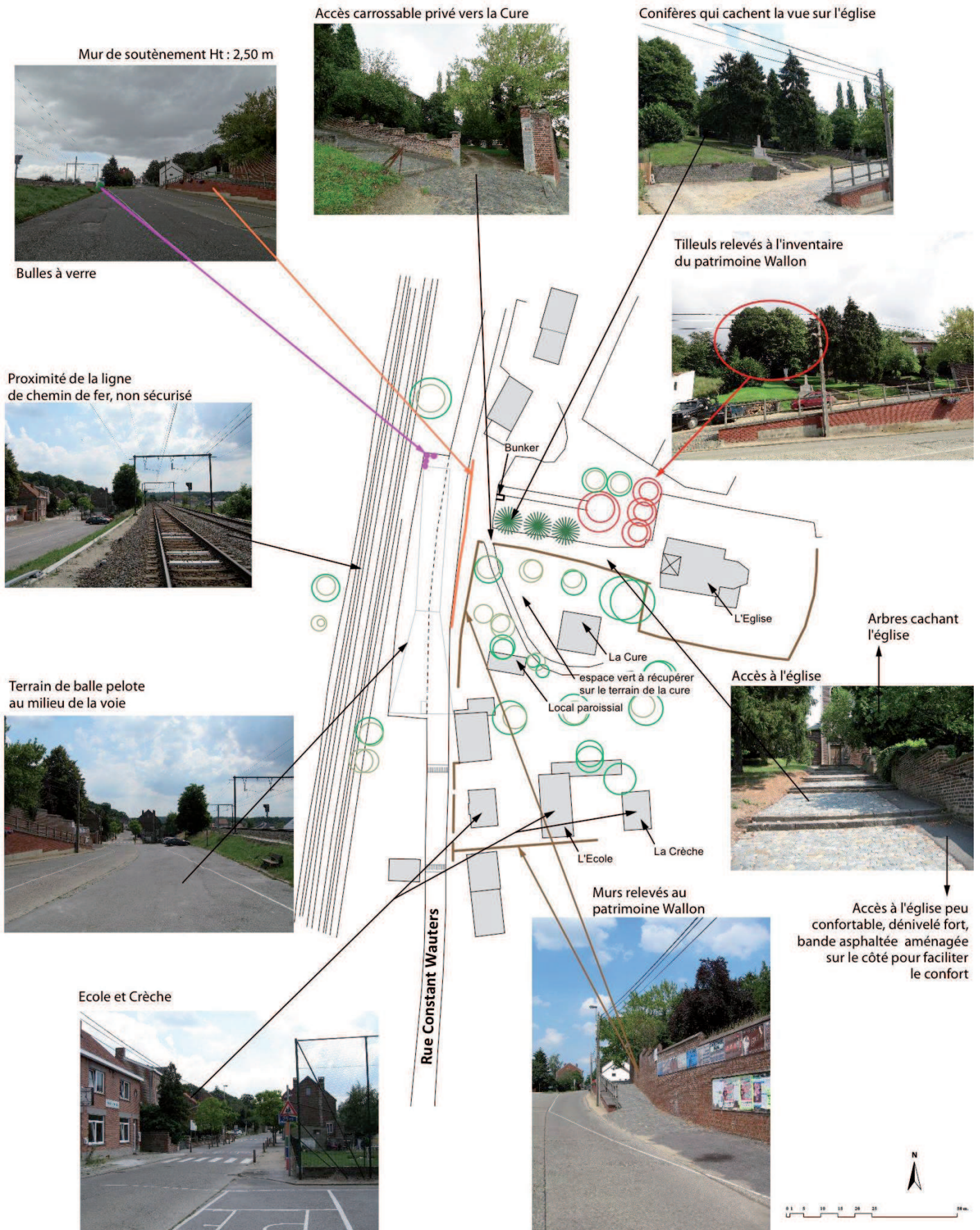


Figure 1 : plan schématique de la place de Pécot

Sur base de cette analyse de la situation existante, nous préconisons d'agrandir la place de Pécot sur l'emprise de la rampe existante et d'associer à la place l'espace vert adjacent, que l'on pourrait également agrandir sur le jardin de la Cure.

Le schéma suivant représente ces différentes emprises que nous avons comparées à la Place Ernest Dubois.

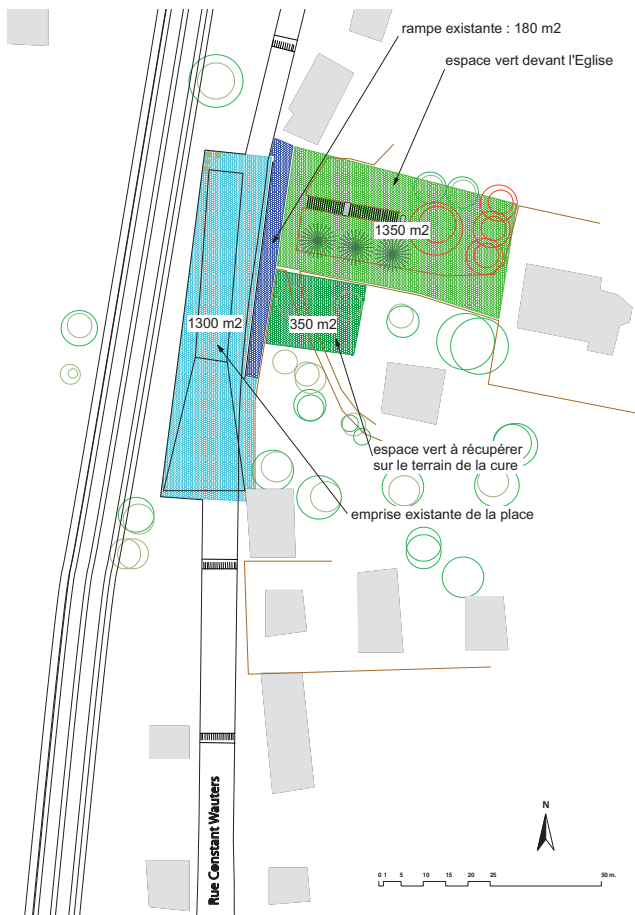


Figure 2 : schéma des emprises sur la place de Pécot

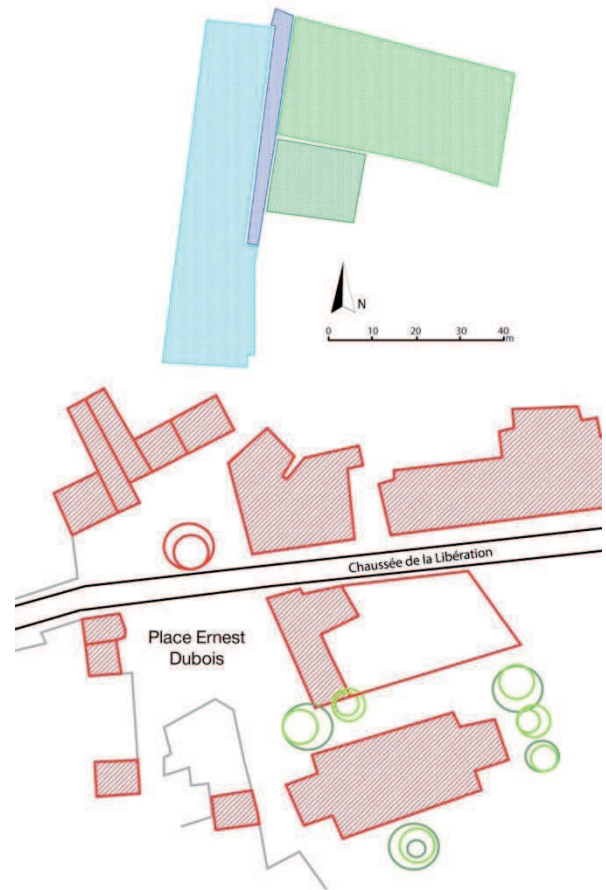


Figure 3 : place de Pécot comparée à la place E. Dubois

On proposera deux aménagements de manière schématique :

### **Hypothèse 1 :**

La place est agrandie sur le terrain de l'église et de la cure pour disposer d'un réel espace convivial et sécurisé. L'Eglise est remise en valeur par l'abattage des conifères et les aménagements.

Les deux accès à la place sont sécurisés : des arbres d'alignement marquent l'arrivée, l'emprise de la voirie est rétrécie, et la vitesse de circulation est ralentie par des aménagements de type dos d'âne.

Sur la place, la route est rapprochée de la voie de chemin de fer. Son nouveau tracé en « chicane » a pour but de casser sa linéarité et donc limiter la vitesse des automobiles. La déviation permettra en outre d'agrandir l'espace vert et d'adoucir la montée vers l'église.

Le terrain de balle pelote est également teint pour signifier à l'automobiliste qu'il n'est pas le seul utilisateur de la voirie.

Un passage sous-terrain est aménagé au Sud de la place, reliant le terrain de balle pelote au terrain de football (situé de l'autre côté des rails).

L'espace vert situé devant l'église est aménagé, et prolongé sur le terrain de la cure.

Les liaisons piétonnes existantes sont mises en valeur, et d'autres accès sont créés pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Une liaison piétonne entre l'école et l'espace vert de la place est également créée, via le jardin de la cure. Un nouvel accès carrossable à la cure est aménagé, puisque l'accès existant est supprimé au profit de l'espace vert. Ce nouvel accès nécessitera probablement la démolition du local paroissial au vu des terrassements importants qui devront être effectués et qui affaibliront les fondations du petit bâtiment.

Le patrimoine est mis en valeur.

Des gradins constitués de bois, de gravier et de plantations, sont aménagés en bordure de la place, permettant un théâtre de verdure lors d'événement.

Du mobilier urbain tel que bancs et poubelles, que l'on n'avait pas précédemment, sera installé.

<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
Réelle place marquée dans le village Sécurité Favorise la convivialité	Mur relevé au patrimoine de Wallonie à démolir Accès carrossable à la cure à déplacer L'aménagement du parc nécessite des travaux conséquents

Il sera nécessaire si cette solution est retenue, de s'entretenir avec le service Patrimoine architectural de Wallonie concernant les murs à démolir.

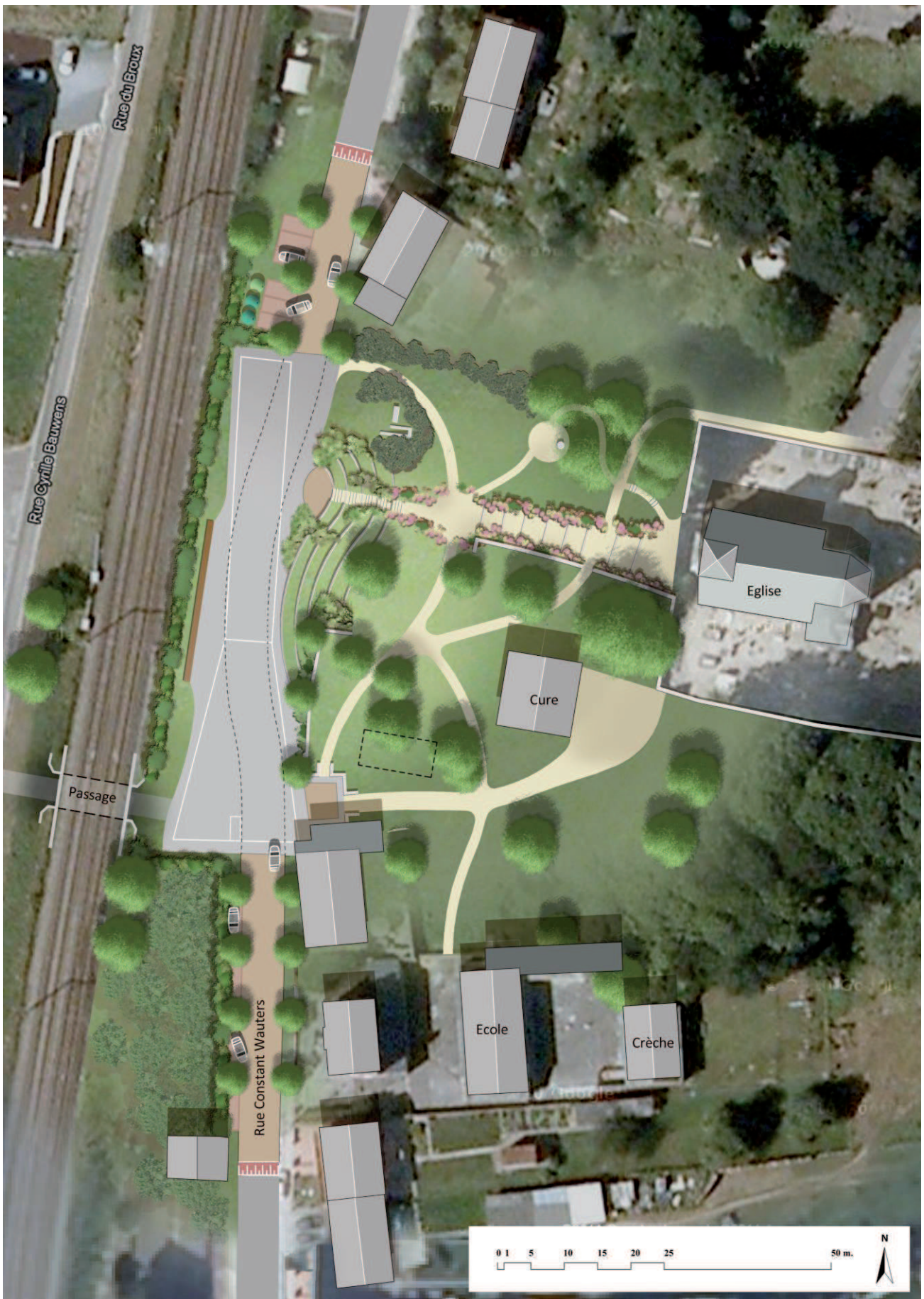


Figure 4 : place agrandie par le prolongement de l'espace vert sur le terrain de la cure et place ouverte avec vues dégagées des deux côtés vers l'église et son espace vert

**Hypothèse 2 :**

On interviendra dans cette hypothèse sur des éléments plus ponctuels pour améliorer l'état de la place actuelle et garantir une meilleure sécurité.

La place est agrandie mais uniquement par la suppression du premier mur de soutènement. L'accès existant à la cure et les murs répertoriés au patrimoine sont maintenus. Toutefois, on maintient l'idée de pouvoir créer des liaisons piétonnes afin de profiter que le public puisse profiter de ces espaces verts que constituent le jardin de la cure et l'espace vert devant l'Eglise.

L'Eglise est toujours remise en valeur mais uniquement par l'abattage des conifères. Les deux accès à la place restent sécurisés selon les mêmes principes d'aménagements cités précédemment. Des gradins constitués de bois, de gravier et de plantations, sont aménagés en bordure de la place, pour rattraper les niveaux suite à la suppression du mur.

La route d'accès à la cure se limite au strict minimum, servant de chemin carrossable privé, et d'accès piéton vers l'Eglise.

Du mobilier urbain tel que bancs et poubelles, que l'on n'avait pas précédemment, sera installé.

Avantages	Inconvénients
Solution plus économique Sécurité	Moins de convivialité Pas de vue ouverte en arrivant par le Sud Pas de mise en valeur optimale de l'espace

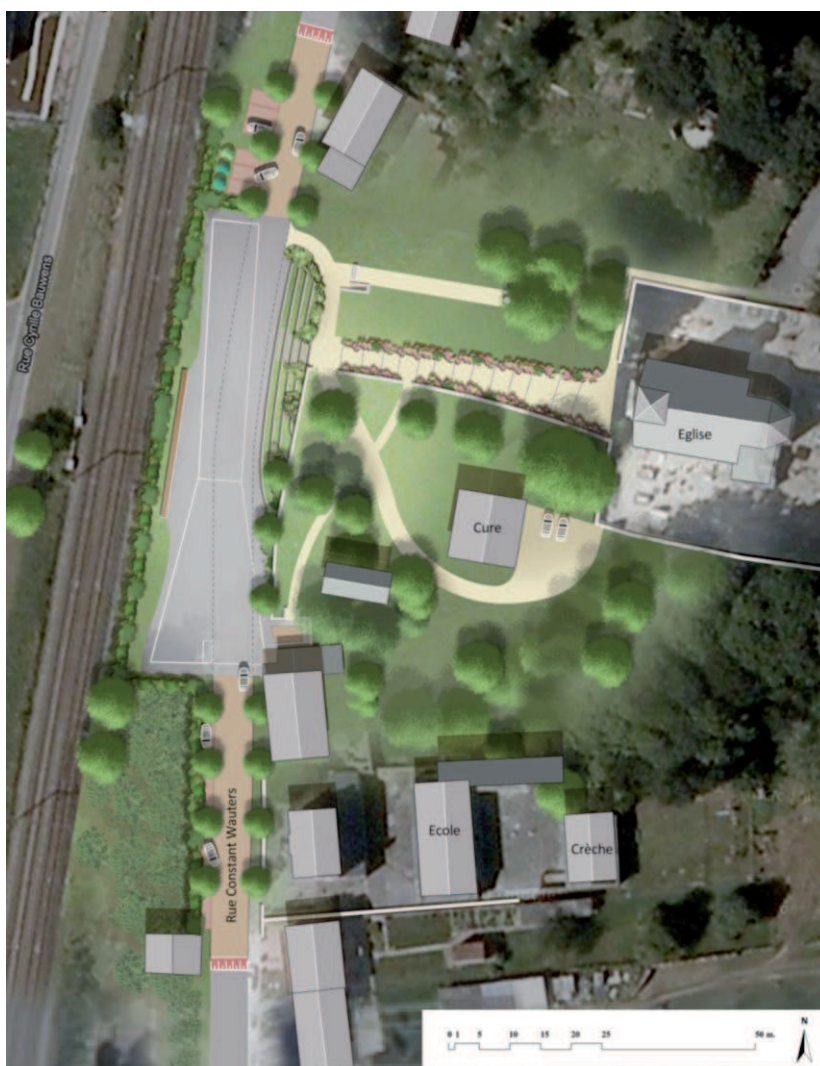
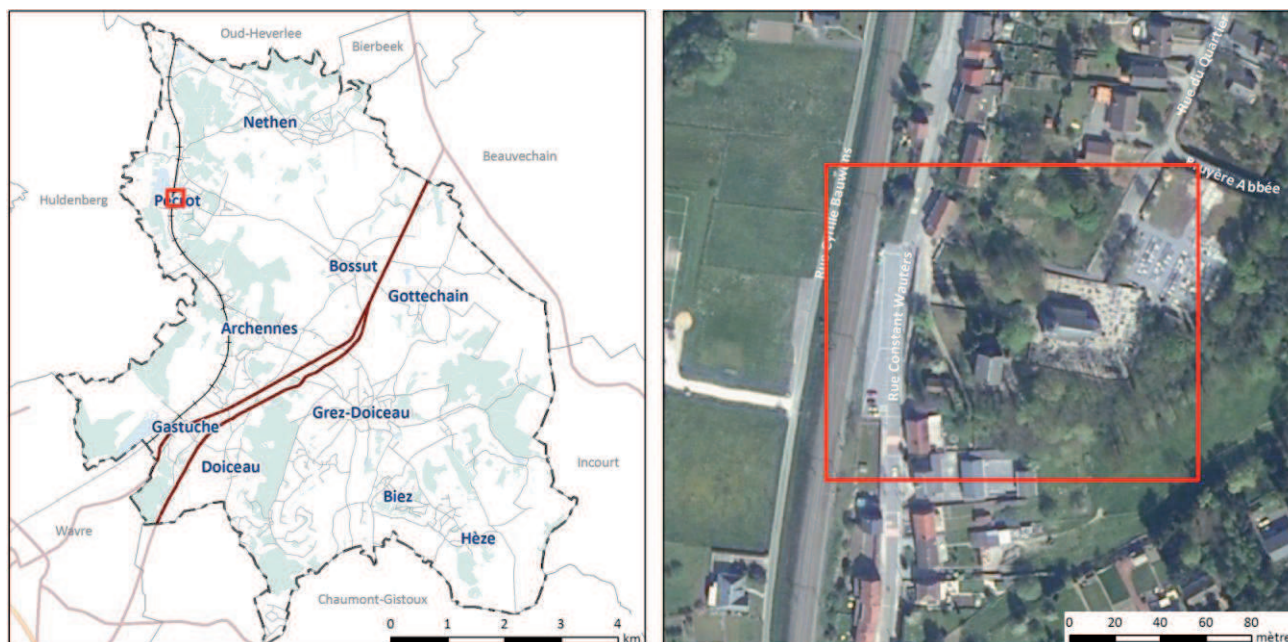
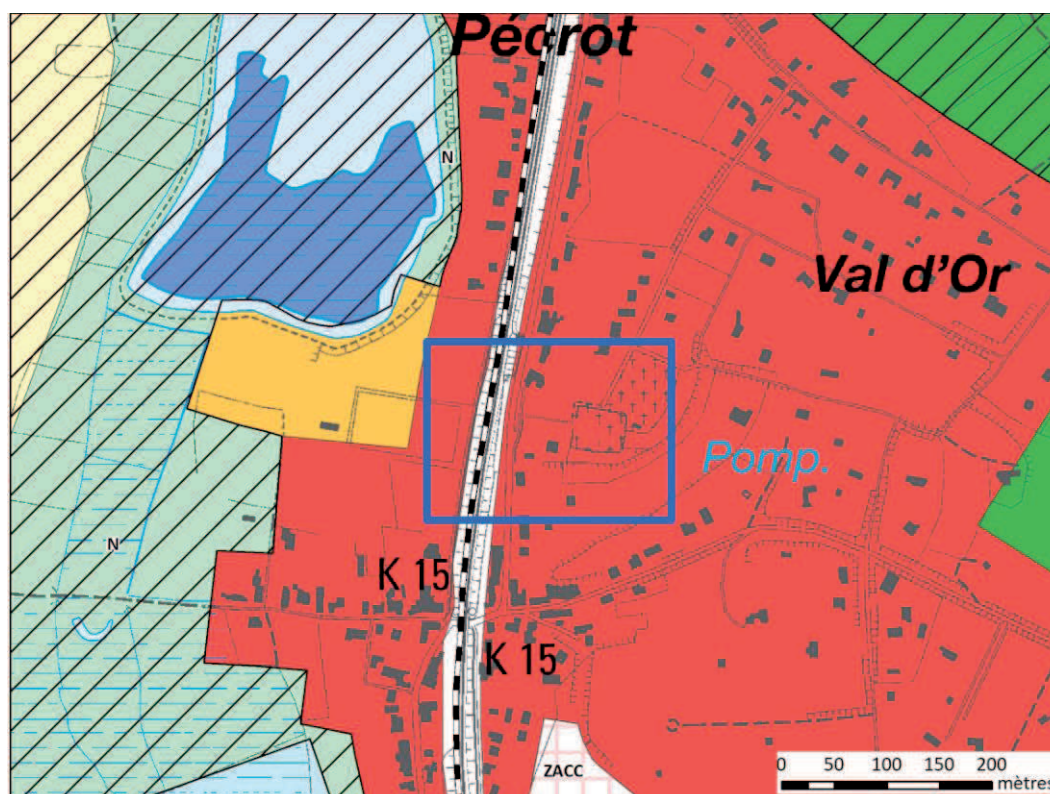


Figure 5 : place agrandie uniquement sur l'emprise de la rampe et le terrain de l'Eglise

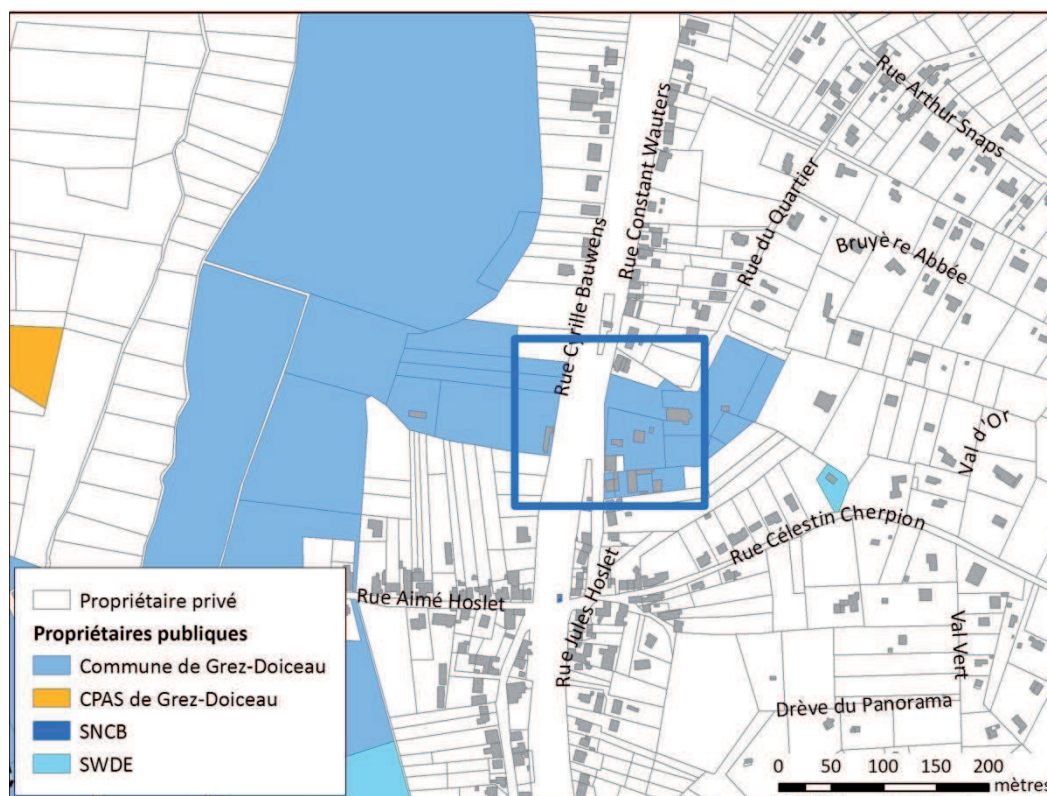
2. LOCALISATION DE L'ACTION :



3. STATUT AU PLAN DE SECTEUR :



#### 4. STATUT DE PROPRIETE :



#### 5. ORIGINE DE LA DEMANDE :

- Consultation villageoise
- Groupe de travail (GT Convivialité/solidarité)

#### 6. CONTRIBUTION DE L'ACTION A LA CONCRETISATION DU PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL

L'action contribue à mettre en œuvre les défis et les objectifs suivants :

*AXE N°1 : En 2021, Grez-Doiceau pourra répondre à la demande en logements et en services pour toutes les générations*

1.3 Favoriser les échanges entre générations

*AXE N°2 : En 2021, Grez-Doiceau connaîtra une plus grande solidarité entre les habitants et les différents villages*

2.1 Réaliser les aménagements et les constructions nécessaires au développement de la convivialité au sein de l'entité

2.2 Assurer une meilleure coordination et une plus grande visibilité des activités associatives, sportives et culturelles locales et communales

*AXE N°5 : Mettre en valeur le patrimoine Grézien pour développer une ruralité plus propre et plus respectueuse en 2021*

5.2 Valoriser de manière innovante le patrimoine historique (bâti et non bâti) de la commune



**7. CONDITIONS PREALABLES EVENTUELLES, TACHES DEJA REALISEES ET RESTANT A REALISER :**

- Condition(s) préalable(s) :

Néant

- Tâches déjà réalisées :

Néant

- Tâches restant à réaliser :

Rédaction d'un cahier des charges pour l'appel d'offre d'une mission d'auteur de projet

Désignation de l'auteur de projet et notification

Réunion de lancement, définition du périmètre d'intervention et levé de géomètre

Etablissement de l'esquisse

Etablissement de l'avant-projet

Avis de la CCATM

Adoption par le Conseil communal

Etablissement des dossiers de demande de permis d'urbanisme, d'exécution et d'adjudication

Travaux d'exécution

Réception des travaux

**8. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS :**

Cette fiche projet est à mettre en lien avec :

CT-03 : aménager un réseau de liaisons lentes utilitaires et sécurisées

LT-23 : aménager une maison de village à Pécrot

**9. ESTIMATION GLOBALE DU COUT ET SOURCE DE FINANCEMENT :****Hypothèse 1 :**

Dénomination de la tâche	Quantité présumée	Coût unitaire	Coût Hors TVA
Aménagement de la voirie Constant Wauters	2300 m2	150 €	345.000 €
Aménagement de gradins	400 m2	180 €	72.000 €
Aménagement du parc : zone à aménager (démolition, terrassement, plantations, gazon, ...)	1200 m2	45 €	54.000 €
Aménagement du parc : création de chemins de promenades dans le parc (240 mct de 1,5 m de large, et deux « terrasses »)	432 m2	60 €	25.920 €
Aménagement du parc : parc existant à végétaliser (1240 m2)	375 m2	40 €	15.000 €
Démolition du local paroissial	54 m2	130 €	7.020 €
Aménagement du nouvel accès carrossable vers la Cure (y compris terrassement)	110 m2	150 €	16.500 €
Création d'un passage sous la voie ferrée	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire
<b>Total HTVA</b>			<b>535.440 €</b>
<b>TVA 21 %</b>			<b>112.442 €</b>
<b>TOTAL TVAC</b>			<b>647.882 €</b>

**Hypothèse 2 :**

Dénomination de la tâche	Quantité présumée	Coût unitaire	Coût Hors TVA
Aménagement de la voirie Constant Wauters	2670 m2	150 €	400.500 €
Aménagement de gradins	300 m2	180 €	54.000 €
Aménagement d'un chemin de promenade	68 m2	60 €	4.080 €
Végétalisation de la zone de parc	200 m2	40 €	8.000 €
<b>Total HTVA</b>			<b>466.580 €</b>
<b>TVA 21 %</b>			<b>97.982 €</b>
<b>TOTAL TVAC</b>			<b>564.562 €</b>

Sources de financement/pouvoirs subsidants
SPW-DGO1 (Travaux subsidiés)
SPW-DGO3 (Direction du Développement rural)

**10. PRIORITE AU SENS DU PROGRAMME D'ACTION :**

Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
(2012-2014)	(2015-2018)	(2018-2022)

**11. PARTENAIRES POTENTIELS (AUTRES QUE L'ADMINISTRATION COMMUNALE):**

SPW-DGO1 (Travaux subsidiés)  
 SPW-DGO3 (Direction du développement rural)  
 SPW-DGO4 (Service extérieur de Wavre)  
 IBSR  
 Police locale (zone de police des Ardennes Brabançonnaises)  
 CCATM  
 CLDR  
 Comité des fêtes de Pécrot  
 Club de balle pelote de Pécrot  
 Fabrique d'église  
 Riverains

**12. EN QUOI LE PROJET S'INSCRIT-IL DANS UNE DEMARCHE A21L**

Environnement	Création d'un espace vert ouvert au public
Social	Amélioration pour la convivialité des espaces piétons et sécurisation de la place et de l'espace devant l'école
Économique	Valorisation touristique du village de Pécrot
Culturel	Mise en valeur du patrimoine

**13. INDICATEUR(S) DE RESULTAT :**

- Calcul de la vitesse des véhicules sur la rue Constant Wauters
- Nombre d'activités organisées sur la place

**14. ANNEXE(S) A LA FICHE-PROJET :**

- Reportage photographique de la situation existante
- Extrait du patrimoine architectural et territoires de Wallonie (Ed. Mardaga, Région wallonne)

**Annexe 1 : photographies**



**Figure 4 : vue depuis la place sur l'école de Pécrot**



**Figure 5 : vue sur le terrain de l'église**



Figure 6 : vue sur place

Annexe 2 : Patrimoine architectural des territoires de Wallonie

